

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1238

présenté par

M. Ben Cheikh, rapporteur, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	15 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	15 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits destinés aux dépenses immobilières de notre réseau diplomatique.

Ce montant permettrait de répondre aux besoins les plus urgents pour enclencher la rénovation énergétique des bâtiments de l'État à l'étranger, utilisés par les ambassades et les consulats mais aussi les instituts français.

Le rapporteur spécial de la mission Action extérieure de l'État considère qu'elle constitue un impensé de la politique immobilière de l'État, pourtant marquée par le volet du Plan de relance consacré à la rénovation thermique des bâtiments publics doté d'une enveloppe de 4 milliards d'euros. Celui-ci ne concerne que les biens immobiliers situés sur le territoire national.

L'estimation de 15 millions d'euros pour les chantiers prioritaires en termes de rénovation énergétique avait été estimée par la direction des immeubles et de la logistique (DIL) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Pour ce faire, l'amendement propose d'abonder de 15 millions d'euros en AE et en CP l'action 07 *Réseau diplomatique* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* depuis l'action 01 *Appui au réseau* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il n'est pas dans son intention de réduire les moyens de ce dernier programme et appelle donc le Gouvernement, en cas d'adoption de l'amendement, à en rétablir les crédits.